



## Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 14  
Mercredi 13 avril 2022

La *Semaine* édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet [www.lasemaine.ch](http://www.lasemaine.ch).

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -80 le mm + TVA (63 mm de large).

(décision incidente). Ce recours n'a pas d'effet suspensif.

Loveresse, le 5 avril 2022

Office des ponts et chaussées,

Service pour le Jura bernois

Le secrétariat communal se tient volontiers à votre disposition pour tout éventuel renseignement complémentaire.

Corcelles, le 13 avril 2022

Le Conseil communal

### Bons de garde 2022/2023

Tous les parents du village de Corcelles peuvent solliciter des bons de garde pour les places en crèche ou en famille d'accueil pour l'année scolaire 2022/2023.

La demande doit être présentée via la plateforme [www.kibon.ch](http://www.kibon.ch) et une confirmation des données dûment signée doit être envoyée à la commune mixte de Corcelles avant le début de la prise en charge.

Pour obtenir un subventionnement dès août 2022, la demande complète doit impérativement être déposée à l'administration communale jusqu'au 31 juillet 2022 au plus tard (pour que la demande soit validée avant la fermeture estivale, veuillez la déposer avant le 10 juillet au plus tard).

Des informations complémentaires sont disponibles sur le site internet de la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration [www.gsi.be.ch](http://www.gsi.be.ch) ou auprès du secrétariat communal.

Corcelles, le 7 avril 2022

Le Conseil communal

### Perturbation de trafic – Réfection du bord de la chaussée

Durant le mois d'avril des travaux de réfection seront entrepris sur la route communale du « Gros Clos » menant au lieu-dit « Les Vaivres ». La route sera fermée par alternance.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic inévitables.

Corcelles, le 13 avril 2022

Le Conseil communal

### Votation populaire du 15 mai 2022

#### Désignation du bureau de vote et de dépouillement

Le bureau de vote et de dépouillement de la votation susmentionnée sera composé comme suit:

Présidente: M<sup>me</sup> Termignone Doris

Secrétaire: M. Habegger Pierre

Membres: M. Klötzli Cédric

M<sup>me</sup> D'Ans Noémie (dès 12h)

M<sup>me</sup> Hochedez Adeline (dès 12h)

Suppléants: M<sup>me</sup> Wisard Sandra

M. Zellweger Alain

Corcelles, le 13 avril 2022

Le Conseil communal

Retrouvez la feuille officielle  
d'avis du district de Moutier  
en version électronique  
sur [www.lasemaine.ch](http://www.lasemaine.ch)



## Belprahon

### Fermeture du bureau communal

Le bureau communal sera fermé le jeudi 14 avril 2022. En remplacement, il sera ouvert le mercredi 13 avril 2022, de 15h à 17h.

Secrétariat communal

Belprahon, le 6 avril 2022

### Compost

Pour information, du compost en libre-service est à disposition des citoyens à la déchetterie.

Belprahon, le 13 avril 2022

Le Conseil communal



## Corcelles

### Election communale – Ratification

Au terme du délai de dépôt des listes pour l'élection communale complémentaire du 10 avril 2022, la liste suivante a été déposée au secrétariat communal:

Liste N° 1 – Membre du Conseil communal «Indépendant»

M. Pierre Habegger

Conformément à l'article 42 du «Règlement concernant les votations et les élections aux urnes», le Conseil communal proclame élu tacitement le candidat proposé respectivement au poste de membre du Conseil communal.

Monsieur Pierre Habegger est donc entré en fonction le 10 mars 2022.

Le Conseil communal le remercie de son futur investissement pour le village.

Corcelles, le 13 avril 2022

Le Conseil communal

### Demande de permis de construire par eBau

Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2022, toutes les demandes de permis de construire devront être déposées par voie électronique via eBau et traitées par les autorités, par voie électronique.

Comme le logiciel TaxMe pour les déclarations d'impôts, vous devrez dorénavant enregistrer votre demande de permis, téléverser vos plans, photos et autres documents sur [www.be.ch/ebau](http://www.be.ch/ebau).

Cependant, dans l'attente de la motion législative concernant la signature électronique, toutes les demandes de permis doivent en plus être imprimées et déposées en version papier à la commune dûment signées (en 2 exemplaires).



## Berne

Décision circulation routière

### 3003-22; Décision concernant une restriction de la circulation

Commune de Seehof (Elay)

Tronçon de route: Route cantonale N°1362 au bas du Schmittli Coordonnées: Entre 2'604'488 / 1239038 et 2604474 / 1'239046

Arrondissement administratif du Jura bernois

Restriction de trafic:

Poids maximal 18 tonnes, Vitesse maximale 20 km/h, plaque complémentaire «> 3,5 t».

Validité: illimitée

Motif de la mesure: Insuffisance structurelle du pont sur la Gabiare

#### Informations juridiques

L'Office des ponts et chaussées du canton de Berne décide la restriction de la circulation susmentionnée, se référant aux articles 3, 2<sup>e</sup> alinéa, et 106, 2<sup>e</sup> alinéa, éventuellement aussi à l'article 32, 3<sup>e</sup> alinéa de la loi fédérale du 19 décembre 1958 (LCR, LF 741.01) sur la circulation routière, ainsi qu'à l'article 43, 1<sup>er</sup> alinéa de l'ordonnance du 29 octobre 2008 sur les routes (OR, RSB 732.111.1).

Un éventuel recours n'a pas d'effet suspensif.

Cette décision entre en vigueur après sa publication dans la Feuille officielle du Jura bernois et la Feuille d'avis officielle de l'arrondissement administratif du Jura bernois, et après que les signaux et/ou marquages aient été attachés, échangés ou enlevés.

#### Indication des voies de recours

La présente décision peut être attaquée par voie de recours dans les 30 jours qui suivent sa notification auprès de la Direction des travaux publics et des transports du canton de Berne, Reiterstrasse 11, 3013 Berne. Le recours doit être introduit en deux exemplaires. Il doit comporter les conclusions, l'indication des faits, des moyens de preuve et des motifs, et il doit être muni d'une signature valable. La décision attaquée et les moyens de preuve disponibles doivent être joints.

Un recours séparé peut être formulé dans les 30 jours contre la suppression de l'effet suspensif



## Court

### Avis de construction

Requérant: Fadil Spahiu, rue des Gorges 31, 2740 Moutier

Propriétaire: idem requérant

Auteur du projet: idem requérant

Emplacement: parcelle N° 2189, au lieu-dit «La Ruai 4 + 8», 2738 Court

Projet: Changement d'affectation d'une ancienne usine en maison familiale, surélévation de la toiture, construction d'une maison familiale et démolition d'un garage existant

Chauffage: pompes à chaleur situées à l'extérieur

Dimensions: selon plans déposés

Construction: selon plans déposés

Zone d'affectation: HA2

Dérogation: 25 RCC

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 6 mai 2022 inclusivement** auprès de l'administration municipale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration municipale (rue de la Valle 19, 2738 Court).

Court, le 6 avril 2022

Municipalité de Court, administration municipale

### Dépôt public d'une modification mineure d'un plan d'affectation selon l'art. 122 alinéa 7 OC (procédure simplifiée)

Modification mineure du plan de quartier «Les Ravières - Les Condémines» avec extensions des PE 2, PE 3, PE 6, PP 4 et modification de l'article 15 du règlement de quartier (RQ)

Conformément aux articles 60 de la Loi sur les constructions (LC; RSB 721.0) et 122 alinéa 7 de l'Ordonnance sur les constructions (OC; RSB 721.1), le Conseil municipal dépose publiquement la modification susmentionnée. Il est prévu de suivre la procédure applicable à la modification mineure de plans d'affectation.

Les documents sont déposés à l'administration municipale (rue de la Valle 19, 2738 Court) pendant 30 jours, du mercredi 13 avril 2022 au 13 mai 2022.

Pendant la durée du dépôt public, il est possible de former une opposition écrite et motivée, ainsi que d'émettre une déclaration de réserve de droit auprès de l'administration municipale (rue de la Valle 19, 2738 Court) contre la modification envisagée.

Court, le 13 avril 2022

Municipalité de Court, Conseil municipal

### Avis de construction

Requérante: Municipalité de Court, Rue de la Valle 19, 2738 Court.

Auteur du projet: Buchser SA, Rue du Vélé 12, 2738 Court.

Emplacement: parcelle N° 2129, au lieu-dit: «Virelore», commune de Court.

Projet: aménagement d'un escalier avec marches en béton préfabriquées.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: UP3.

Dérogation: art. 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 23 mai 2022 inclusivement** auprès de l'administration communale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues

dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 13 avril 2022.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

### Mise à l'enquête de l'œuvre cadastrale, Court, Lot 5

Les zones de pâturages et forêts situées à l'extérieur du village et du périmètre de l'amélioration foncière ont fait l'objet d'une révision cadastrale (renouvellement).

Le plan du registre foncier, le plan de nomenclature et les autres extraits du catalogue des données établis en vue de la tenue du registre foncier sont mis à l'enquête du **4 avril 2022 au 6 mai 2022** à l'administration municipale de Court (article 38 de la Loi cantonale sur la géoinformation - LCGéo; RSB 215.341).

Toute personne touchée dans ses intérêts dignes de protection peut participer à la procédure en attirant l'attention de la commune, par écrit, sur les erreurs et les lacunes de la mensuration pendant la mise à l'enquête (article 39 LCGéo).

En date du mardi 19 avril 2022, de 19 à 21 heures, Monsieur Julien Brahier, ingénieur géomètre, sera présent à l'administration municipale de Court pour donner des renseignements et répondre aux questions des personnes intéressées.

Une fois les oppositions liquidées, l'œuvre cadastrale sera approuvée par l'Office de l'information géographique du canton de Berne, ce qui confèrera au plan du registre foncier le caractère de document officiel au sens de l'article 9 du Code civil suisse (article 29 de l'Ordonnance fédérale sur la mensuration officielle - OMO; RS 211.432.2). L'œuvre cadastrale déposée peut également être visualisée via le géoportail à l'adresse <https://www.geojb.ch/> durant toute la durée de la mise à l'enquête.

Court, le 13 avril 2022

Municipalité de Court, Conseil municipal



## Crémines

### La commission scolaire du Grand-Val met au concours le poste de secrétaire pour la commission d'école (mandat):

Nous recherchons une personne disponible pour les séances de commissions d'école et les séances de bureau (10 à 12 séances par année) pour prise de pv et suivi administratif des décisions des séances.

Profil souhaité: employé de commerce ou équivalent, disponibilité en soirée pour les séances.

Plus de renseignements peuvent être obtenus auprès de Madame Melissa Aubry au 079 958 76 92.

Les postulations sont à adresser jusqu'au **13 mai 2022** à Madame Melissa Aubry, commission scolaire du Grand-Val, Grand-rue 29, 2745 Grandval ou par mail à l'adresse suivante: [aubrymelissa@hispeed.ch](mailto:aubrymelissa@hispeed.ch)

Date d'entrée en fonction août 2022.

Crémines, le 6 avril 2022

Le Conseil communal

### Tirs à balles

La Société de tir au Pistolet de Crémines avise la population que des tirs à balles auront lieu du 12 avril au 4 octobre 2022. Ces tirs sont prévus les mardis sauf pour le tir en campagne qui est agendé les 10 et 11 juin 2022. Pour rappel, il est

interdit de se promener, de circuler ou de stationner dans la zone de tir.

La société de tir décline toute responsabilité en cas d'inobservation de la présente publication.

Crémines, le 8 avril 2022

Le Conseil communal

### Bons de garde pour la période d'août 2022 à juillet 2023

Dès à présent, les parents domiciliés à Crémines peuvent solliciter des bons de garde pour les places en crèche, ou en famille d'accueil, pour l'année scolaire 2022-2023.

La Commune de Crémines a introduit un système sans contingentement. Cela signifie que les parents qui remplissent les conditions édictées par le canton, concernant leur taux d'activité et leur revenu, auront droit à un bon de garde.

Marche à suivre pour les parents:

1. S'assurer d'avoir une place en crèche. La crèche doit avoir adhéré au système des bons de garde et avoir des places libres à disposition.
2. Créer un BE-Login. Il s'agit du même login cantonal que pour remplir sa déclaration d'impôts en ligne. Pour toute question à ce sujet, consulter le site BE-Login.
3. Demander un bon de garde à la Commune de Crémines

La demande doit être présentée via la plateforme [www.kibon.ch](http://www.kibon.ch) et une confirmation des données dûment signée doit être envoyée à la Commune de Crémines avant le début de la prise en charge.

De plus amples informations au sujet de ce système sont disponibles sur [www.be.ch/famille](http://www.be.ch/famille), [www.gef.be.ch/bonsdegarde](http://www.gef.be.ch/bonsdegarde) ou vous pouvez prendre contact avec le secrétariat communal (032 499 95 42/ [secretariat@cremines.ch](mailto:secretariat@cremines.ch))

Crémines, le 13 avril 2022

Le Conseil communal



## Eschert

### Avis de construction

Requérants: Claudine et Roland Marcionetti, Au Village 14, 2743 Eschert

Propriétaire: Roland Marcionetti, Au Village 14, 2743 Eschert

Auteur du projet: Bureau SEO, Pierre Chételat, Rue de l'Ecluse 29, 2740 Moutier

Emplacement: parcelles 624 et 682, Les Vergers 19, 2743 Eschert

Projet: construction d'une maison familiale avec route d'accès, pose d'une pompe à chaleur extérieure air-eau et installation de panneaux photovoltaïques

Dimensions et genre: selon plans déposés

Zone: H2

Dépôt public de la demande avec plans **jusqu'au 6 mai 2022 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions ou réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

La demande peut également être consultée sur Ebau avec le lien suivant: <https://www.portal.ebau.apps.be.ch/public-instances?municipality=20578>

Eschert, le 1<sup>er</sup> avril 2022

Conseil communal

**Avis de construction**

Requérante : Madame Sylvie Leuenberger, Les Œuchattes 6, 2743 Eschert représentée par Villatype SA, Le Champat 2, 2744 Belprahon

Propriétaire : idem requérante

Auteur du projet : Villatype SA, Le Champat 2, 2744 Belprahon

Emplacement : parcelle N° 71, Le Clos 7, 2743 Eschert

Projet : construction d'un immeuble locatif de 3 appartements avec route d'accès, places de parc, abri vélos, panneaux thermiques et pose d'une pompe à chaleur air-eau extérieure

Dimensions et genre : selon plans déposés

Zone : CA

Dérogation : art. 37 RC

Dépôt public de la demande avec plans **jusqu'au 6 mai 2022 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions ou réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

La demande peut également être consultée sur eBau avec le lien suivant : <https://www.portal.ebau.apps.be.ch/public-instances?municipality=20578>

Eschert, le 1<sup>er</sup> avril 2022

Conseil communal

**Votations fédérales et cantonales du 15 mai 2022**

**Désignation du bureau de vote et de dépouillement**

Le bureau de vote et de dépouillement sera composé comme suit :

Président : Monsieur Albino Zanin

Prés. suppléant : Monsieur Pierre-André Barras

Secrétaire : Madame Aline Knuchel

Membres : Madame Naemi Habegger,  
Monsieur Patrick Baumann

Suppléants : Madame Camille Juillerat  
Monsieur Joël Kneuss

Eschert, le 5 avril 2022

Conseil communal



**Bourgeoisie de Grandval**

**Assemblée ordinaire**

lundi 16 mai 2022 à 19h

à la salle communale de Grandval

**Ordre du jour**

1. PV de la dernière assemblée
2. Comptes 2021 : a) fonds forestier  
b) fonds bourgeois
3. Divers et imprévus

Grandval, le 10 avril 2022

le conseil bourgeois

**Votations fédérales et cantonales du 15 mai 2022**

Le bureau de vote est désigné comme suit :

Président : Laurent Ruiz

Membres : Catherine Wisard et Benjamin Steffen

Grandval, le 13 avril 2022

Le Conseil municipal

**Plant. et taille des arbres, haies, buissons et semis des cultures le long des routes cantonales, communales et privées**

Les riverains des routes énumérées ci-dessus sont priés de tailler leurs arbres, haies, buissons et semis des cultures jusqu'au 30 mai 2022.

Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord de la chaussée.

Les branches qui surplombent la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4.50 m (soit au-dessus des routes). Au-dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et des pistes cyclables, la hauteur est réduite à 2.50 m.

La végétation ne doit pas diminuer l'efficacité de l'éclairage public et la visibilité ne doit en aucun cas être réduite.

Pour le surplus, adressez-vous à l'inspecteur des routes de l'Office des ponts et chaussées ou à la commune.

Après cette date, un contrôle sera effectué par les responsables communaux et si les présentes directives ne sont pas respectées, une procédure de rétablissement à l'état conforme à la loi pourrait être lancée.

Grandval, le 13 avril 2022

Le Conseil municipal



**Information communale**

**Ordonnance fixant le barème des contributions communales pour les camps scolaires et les colonies de vacances**

Le Conseil communal dans sa séance du 5 avril 2022, a adopté une Ordonnance fixant le barème des contributions communales pour les camps scolaires et les colonies de vacances. Elle remplace et abroge toutes les dispositions antérieures. Elle entre en vigueur immédiatement, sous réserve d'un éventuel recours formé à son encontre. Ce document peut être consulté au Secrétariat communal durant les heures d'ouverture.

Un recours peut être formé contre l'Ordonnance adoptée par le Conseil communal dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Loveresse, le 6 avril 2022

Conseil communal

**Avis de construction**

Requérante : Ibach Mélanie, Champ du Moulin 5, 2732 Loveresse.

Propriétaire : Ibach Mélanie, Champ du Moulin 5, 2732 Loveresse.

Auteur du projet : Boegli Jardins, Route Principale 7, 2762 Roche.

Adresse du projet : parcelle N° 663, Champ du Moulin 5, 2732 Loveresse

Description du projet : Création d'une piscine en structure bois Gardipool en kit semi-enterrée avec pompe à chaleur (air-eau).

Dimensions : selon plans déposés

Construction : selon plans déposés

Zones d'affectation et de construction : H2a

Dépôt public : du 13 avril 2022 au 13 mai 2022 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de l'administration communale. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire auprès du Conseil communal, Chemin de l'École 3, à Loveresse, dans le même délai.

Loveresse, le 11 avril 2022

Conseil communal



**Avis de construction**

Requérant : Schaller Vincent, Clos la Chapelle 30L, 2742 Perrefitte

Auteur du projet : Paerlitec SA, 2720 Tramelan

Emplacement : Parcelle N° 319, rue des Œuches 10

Projet : Remplacement de la chaudière à mazout existante et pose de deux pompes à chaleur sur la place de parc au Nord du bâtiment.

Zone : Plan de quartier «Gros-Clos»

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 29 avril 2022 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 30 mars 2022

Services Techniques-Urbanisme

**Mise au concours**

La Municipalité de Moutier cherche :

**Un garde-bains, à 100%,**

pour la saison 2022 de la piscine municipale (01.05.2022 au 30.09.2022).

Les informations détaillées sont disponibles sur le site internet : [www.moutier.ch](http://www.moutier.ch).

**Délai de réception des postulations : mardi 26 avril 2022.**

Moutier, le 13 avril 2022

Conseil municipal

**Promenades dans les prés et terrains de cultures**

**Avis important aux promeneurs, cavaliers et cyclistes**

L'article 18 al. 4 du Règlement de Police administrative de la Commune municipale de Moutier indique que pendant la période de pousse, soit **du 15 avril au 15 octobre**, il est interdit de marcher et passer sur les prés et terrains de cultures sans y être autorisé, et ceci même si un sentier est déjà tracé.

Avril 2022

Conseil municipal

**Fêtes de Pâques**

**Ramassage des ordures ménagères et autres déchets**

Vendredi Saint 15 avril 2022 – pas de ramassage

Lundi de Pâques 18 avril 2022 – pas de ramassage

Mardi 19 avril 2022 – ramassage des ordures, 1<sup>er</sup> quartier

Mercredi 20 avril 2022 – ramassage des ordures, 2<sup>e</sup> quartier

Jeudi 21 avril 2022 – ramassage du carton, 1<sup>er</sup> quartier / «Tournée Verte», 1<sup>er</sup> quartier

Vendredi 22 avril 2022 – ramassage du carton, 2<sup>e</sup> quartier / «Tournée Verte», 2<sup>e</sup> quartier

**Validation de vos avis sur la plateforme: lundi 14h**

Nous vous rappelons que les ramassages se font dès 7 h du matin et que les déchets doivent être sortis à cette heure, quel que soit le quartier ou la rue.

Il est rappelé aussi que les sacs à ordures ne doivent pas être sortis la veille du ramassage. En effet, encore trop de citoyens, lors des Fêtes et jours fériés, sortent leurs sacs à ordures sur le trottoir 2-3 jours avant le ramassage.

Chacun voudra bien prendre note de ces indications.  
Moutier, le 13 avril 2022

Services Techniques / Travaux Publics



## Perrefitte

Communications du Conseil municipal

### Situation liée à l'Ukraine

Face à la situation en Ukraine et aux questions que beaucoup de personnes se posent, la commune recommande aux personnes désirant mettre une chambre, un appartement ou même un immeuble à disposition de consulter le site du canton: [www.asyl.sites.be.ch](http://www.asyl.sites.be.ch) (rubrique coordination Ukraine).

Concernant les questions en lien avec le statut S et l'intégration des réfugiés, nous vous invitons à consulter le site de la Confédération: [www.sem.admin.ch/sem/fr/home/sem/aktuell/ukraine-krieg.html](http://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/sem/aktuell/ukraine-krieg.html)

Perrefitte, le 13 avril 2022

Le Conseil municipal

Communications du Conseil municipal

### Plantations le long des routes

Les riverains des routes cantonales et communales sont priés de procéder à l'élagage des arbres et autres plantations jusqu'au 31 mai 2022. Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent être maintenus à une distance de 50 cm au moins du bord de la chaussée. Les branches ne doivent pas s'avancer dans le gabarit d'espace libre fixé à une hauteur de 4.50 m au-dessus des routes et de 2.50 m au-dessus des chemins pour piétons, trottoirs et pistes cyclables. Aux points dangereux, dans les virages et aux croisements, la visibilité ne doit pas être réduite. L'effet de l'éclairage public ne doit pas être gêné.

Perrefitte, le 13 avril 2022

Le Conseil municipal



## Petit-Val

### Avis de construction

Requérants: Raphaël et Audrey Neukomm, Plaine Fin 19, 2716 Sornetan

Rue: Derrière les Maisons 18, 2716 Sornetan

Parcelle N°: 48

N° eBau: 2022-3997

Projet de construction: Rénovation d'une maison familiale avec agrandissement de l'habitation dans la partie grange attenante. Ouverture de deux nouvelles fenêtres, transformation d'une fenêtre en porte-fenêtre et agrandissement d'une fenêtre en façade Nord

Dimensions: Selon plans déposés

Zone: Centre Ancien

Dérogation requise: ---

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 13 mai 2022 inclusivement, à l'Administration

communale de Petit-Val, Derrière les Hôtas 23, 2748 Souboz, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Souboz, le 13 avril 2022

Secrétariat communal

### Avis de construction

Requérants: Madame Irène et Monsieur Cédric Liechti, Clos Devant 16, 2748 Souboz.

Auteurs du projet: Monsieur Cédric Liechti, Clos Devant 16, 2748 Souboz et Monsieur Willy Pasche, Les Gros Clos 9, 2748 Souboz.

Emplacement: parcelle N° 10, au lieu-dit: «Les Gros Clos 7», Souboz, commune de Petit-Val.

Projet: construction d'un couvert avec toit à deux pans pour le stockage de matériel et le stationnement de véhicules du côté Est, agrandissement du local de stockage du côté Nord; remplacement de la chaudière à mazout par une chaudière à buches (bois), pose d'une installation photovoltaïque en toiture.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: centre ancien.

Zone de protection: périmètre de protection des sites.

Recensement arch.: objet C, digne de protection et ensemble bâti E.

Dérogation: au sens de l'art. 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 13 mai 2022 inclusivement auprès de l'administration communale de Petit-Val. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 13 avril 2022.

La préfète: Stéphanie Niederhauser



## Reconvilier

### Avis de construction

Requérant: Assemblée Missionnaire, Grand-Rue 98, 2732 Reconvilier

Auteur du projet: Blaser Michel, Rue de la Valle 26, 2732 Court

Emplacement: Parcelle N° 250, Grand-Rue 98

Projet: Remplacement du chauffage électrique par une pompe à chaleur extérieure

Dimensions: Selon plans déposés

Zone: ZUP M

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal jusqu'au 5 mai 2022 inclusivement.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 6 avril 2022

Le secrétariat municipal

### Mise au concours

1 place d'éducateur/trice de l'enfance ES en formation

Entrée en fonction: Août 2022

Durée de l'engagement: formation en 3 ans

Taux d'occupation: 90%

Lieu d'activité: Crèche «La Maison du contour» à Reconvilier

Conditions requises: Être en possession d'un CFC ou titre jugé équivalent et s'être présenté aux examens de l'école Pierre-Coullery (La Chaux-de-Fonds), pour la formation en emploi.

Renseignements: M<sup>me</sup> Florence Zuber, directrice, au 032 481 10 23, ou par mail à [maisonducontour@reconvilier.ch](mailto:maisonducontour@reconvilier.ch)

Les offres de service accompagnées des documents usuels sont à adresser au Conseil municipal, Route de Chaindon 9, 2732 Reconvilier, jusqu'au 27 avril 2022. Les dossiers déjà reçus et qui correspondent aux critères, seront pris en compte dans la sélection.

Reconvilier, le 4 avril 2022

Crèche municipale, Maison du Contour

### Fermeture des services municipaux durant les vacances de printemps

En raison des vacances de printemps, les bureaux de l'administration seront fermés du 19 au 22 avril 2022.

Nous vous remercions pour votre compréhension et vous informons que la prise de rendez-vous est privilégiée pour les demandes particulières.

En vous souhaitant de bonnes fêtes de Pâques et de bonnes vacances.

Reconvilier, le 4 avril 2022

Administration municipale

### Votations fédérales, cantonales et communales du 15 mai 2022

En vue des votations fédérales, cantonales et communales du 15 mai prochain, le bureau de vote et de dépouillement a été formé. Il est constitué des personnes suivantes:

Président:

Monsieur Stephan Moser

Membres:

Madame Maeva Bandelier

Monsieur Nicolas Broglie

Monsieur Frédéric Broquet

Monsieur Philippe Bruat

Madame Ophélie Brügger

Monsieur Axel Bucher

Suppléants:

Monsieur Marc Bucher

Monsieur David Buchser

Monsieur Hoang-Phuon Bui

Monsieur Michaël Burgat-dit-Grellet

Reconvilier, le 11 avril 2022

Secrétariat municipal

### Votation communale par les urnes Dimanche 15 mai 2022

En raison de l'obligation légale de soumettre aux urnes la demande de crédit global pour la construction de la maison de l'enfance, selon art 4. du Règlement d'Organisation, le Conseil municipal a décidé de profiter des votations du 15 mai prochain pour que les ayants droit de Reconvilier se prononcent sur l'objet communal suivant:

1. Voter un crédit d'engagement de CHF 7'300'000.- pour la construction d'un nouveau bâtiment scolaire. Une maison de l'enfance pouvant abriter l'école enfantine, l'école à journée continue et la crèche.

Remarque: Tout ayant droit au vote en matière municipale peut consulter au guichet de l'administration municipale, un exemplaire de la présentation publique du 14 mars 2022. Ils peuvent

également être consultés sur le site internet de la Municipalité [www.reconvilier.ch](http://www.reconvilier.ch).

**Recours:** Ces votations sont soumises au droit de recours défini par les arts 60 et suivants de la Loi sur la procédure et la juridiction administrative (LPJA; RSB 155.21). En matière de votations, le recours doit être formé dans les 30 jours à compter du scrutin (art. 67a, al. 2 LPJA). Le recours sera produit par écrit, en deux exemplaires, et conformément aux art. 32 ss LPJA, il contiendra les conclusions et les motifs; les éventuels moyens de preuve y seront joints.

Reconvilier, le 11 avril 2022

Le Conseil municipal



## Roches

### Avis de construction

**Requérante:** M<sup>me</sup> Brigitte Minikus, Impasse des Rintzes 1b, 1585 Bellerive.

**Emplacement:** parcelle N° 644, au lieu-dit: «Montagne de Moutier 50», commune de Roches.

**Projet:** aménagement d'un escalier extérieur avec porte-fenêtre au premier étage et transformation d'une fenêtre en porte-fenêtre au rez-de-chaussée en façade Est et demande après-coup pour le remplacement du toit défectueux avec pose d'une isolation et de 4 velux en toiture + installation de panneaux solaires.

**Dimensions:** selon plans déposés.

**Construction:** selon plans déposés.

**Zone:** agricole.

**Dérogations:** art. 24 LAT et 25 LCFo.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 6 mai 2022 inclusivement** auprès de l'administration communale de Roches. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 6 avril 2022

La préfète: Stéphanie Niederhauser

### Plan d'aménagement local (PAL)

Conformément à l'article 58 de la loi sur les constructions du 9 juin 1985, la commune mixte de Roches introduit une procédure d'information et de participation de la population relative à la révision du plan de zones.

Tout un chacun peut transmettre à la commune ses remarques, objections ou propositions.

Les documents de la révision du plan de zones peuvent être consultés au secrétariat communal (durant les heures d'ouverture) du **21 avril 2022 au 11 mai 2022**.

Une séance d'information publique aura lieu le **mercredi 4 mai 2022 à 19h30 à la salle communale**.

Le dossier comprend:

- Le plan de zone
- Le plan de zone de protection de la nature et du paysage
- Le règlement communal d'affectation du sol et de construction
- Le rapport explicatif au sens de l'art. 47 OAT

Les remarques, objections et propositions sont à transmettre, par écrit, au **Secrétariat communal, Haut du Village 31, 2762 Roches, au plus tard jusqu'au 13 mai 2022**.

Roches, le 8 avril 2022

### Votations fédérales et cantonales du 15 mai 2022

Composition du bureau de vote et de dépouillement:

**Président:** Sébastien Wenger

**Membres:** Bignet Olivier

Bochatay Jean-Luc

**Suppléant:** Xavier Bögli

Roches, le 9 avril 2022

Conseil communal

### Fermeture de l'administration communale

En raison des vacances de Pâques, les bureaux de l'administration communale resteront fermés le mercredi 20 avril 2022.

Merci de votre compréhension et Joyeuses Fêtes de Pâques!

Roches, le 7 avril 2022

Conseil communal



## Saicourt

### Avis de construction

**Requérante:** Swisscom (Suisse) SA, M. Dimitri Zavgnin, Rte des Arsenaux 41, 1701 Fribourg.

**Auteur du projet:** Cablex AG, Freilagerstrasse 40, 8047 Zürich.

**Emplacement:** parcelle N° 99, au lieu-dit: «Pré Paroz 1», Le Fuet, Municipalité de Saicourt.

**Projet:** construction d'une nouvelle installation de communication mobile pour le compte de Swisscom (Suisse) SA avec mât, systèmes techniques et de nouvelles antennes pour les technologies 3G, 4G et 5G / LEFU.

**Dimensions:** selon plans déposés.

**Construction:** selon plans déposés.

**Zone:** ZBP 3.

**Dérogation:** art. 25 LCFo.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 6 mai 2022 inclusivement** auprès de l'administration communale de Saicourt. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 6 avril 2022

La préfète: Stéphanie Niederhauser

### Votation du 15 mai 2022

### Votation populaire du 15 mai 2022

Désignation du bureau de vote et de dépouillement

**Président:**

Mooser Yan, Le Fuet

**Bureau de vote:**

Frei Marianne, Bellelay

Mooser Yan, Le Fuet

Ryter Daniel, Saicourt

**Bureau de dépouillement:**

Desvoignes Sandra, Le Fuet

Frei Marianne, Bellelay

Gafner Julie, Le Fuet

Mooser Yan, Le Fuet

Paroz Aurélien, Le Fuet

Ryter Daniel, Saicourt

**Suppléants:**

Jolidon Djemila, Saicourt

Niederhäuser Serge, Le Fuet

Le Fuet, le 13 avril 2022

Secrétariat municipal

### Avis de construction (demande déposée après coup)

**Requérant:** Gérald Kaufmann, Les Féverges 14, 2712 Le Fuet

**Auteur du projet:** Global Service B2B SA, Claude-Alain Voiblet, Vie-des-Crêts 9, 2732 Reconvilier

**Rue:** Les Féverges 14a, 2712 Le Fuet

**Parcelle N°:** 1024

**Projet de construction:** Construction d'un cabanon de jardin avec couverts

**Dimensions:** Selon plans déposés

**Zone:** P.Q. Les Féverges

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 12 mai 2022 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Le Fuet, le 13 avril 2022

Secrétariat municipal

### Avis de construction

**Requérants:** Laura et Patrick Zehr, Bout de Bise 10, 2712 Le Fuet

**Auteur du projet:** KD Architecture SA, Danael Kipfer, Grand-Rue 79, 2720 Tramelan

**Propriétaire foncier:** Norbert Nobs, Rue de la Fromagerie 4, 2712 Le Fuet

**Rue:** Rue de la Fromagerie 4, 2712 Le Fuet

**Parcelle N°:** 118

**Projet de construction:** Rénovation et agrandissement de l'appartement au 1<sup>er</sup> étage. Changement d'affectation d'une partie de la grange. Ouverture d'une fenêtre en façade Est et modification d'une fenêtre en façade Est et d'une fenêtre en façade Ouest. Déplacement du canal de cheminée et installation d'un poêle.

**Zone:** Village ancien

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 12 mai 2022 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Le Fuet, le 13 avril 2022

Secrétariat municipal

### Avis de construction

**Requérantes:** Nathalie Le Doussal et Marisa Vonlanthen, Sous Béroie 16, 2713 Bellelay

**Auteur du projet:** GobaTech, Patrick Gobat, En Geneveret 11, 2824 Vicques

**Rue:** Sous Béroie 16, 2713 Bellelay

**Parcelle N°:** 837

**Projet de construction:** Remplacement de la chaudière à mazout par une pompe à chaleur air/eau avec module extérieur et évacuation de la citerne à mazout.

**Zone:** H2

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 12 mai 2022 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Le Fuet, le 13 avril 2022

Secrétariat municipal



## Sorvilier

### Mise en garde à la population et aux propriétaires d'immeubles

Vous avez été, ou vous serez peut-être, démarchés par des artisans itinérants vous proposant leurs services pour des travaux de peinture ou d'autres travaux généraux.

Si vous êtes approchés par des artisans itinérants nous vous conseillons de leur demander systématiquement un devis afin d'éviter un gonflement des prix au moment de payer. Nous vous suggérons aussi de demander un devis comparatif à un artisan local afin de vous assurer que l'offre proposée n'est pas surévaluée. Nous vous donnons ces conseils aujourd'hui afin de prévenir les mauvaises surprises...

En cas de doute nous vous recommandons de vous adresser auprès de l'administration communale.

Sorvilier, le 13 avril 2022

Le Conseil municipal

### Bureau de vote du 15 mai 2022

Le bureau de vote pour le scrutin du 15 mai 2022 est nommé comme suit:

Présidente: M<sup>me</sup> Florence Affolter

Secrétaire: M<sup>me</sup> Monika Ryser

Membres: M<sup>me</sup> Océane Voutat  
M. Julien Charmillot

Suppléants: M. Cédric Langmeier  
M<sup>me</sup> Séverine Broillet

Sorvilier, le 13 avril 2022

Le Conseil municipal



## Tavannes

### Avis de construction

Requérante: M<sup>me</sup> Adriana Torcaso, Les Campagnols 10, 2710 Tavannes.

Auteur du projet: Bœgli Jardins, Route Principale 7, 2762 Roches.

Projet: installation d'une piscine hors-sol avec pompe à chaleur sur la parcelle N° 1839 aux Campagnols en zone H2.

Dimensions et genre de construction: selon plans et dossier déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 6 mai 2022 inclusivement, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

La demande peut également être consultée sur eBau avec le lien suivant: <https://www.portal.ebau.apps.be.ch/public-instances?municipality=20914>  
Tavannes, 6 avril 2022

Le chef des travaux publics

### Avis de construction

Requérant: Creajardin Zürcher SA, Rue de Tramelan 51, 2710 Tavannes.

Auteur du projet: KD Architecture SA, Grand-Rue 79, 2720 Tramelan.

Projet: pose d'un poêle avec sortie du canal de fumée en toiture et transformations intérieures du bâtiment Rue de Tramelan 51 sis sur la parcelle N° 1348 en zone mixte 2.

Dimensions et genre de construction: selon plans et dossier déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 6 mai 2022 inclusivement, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

La demande peut également être consultée sur eBau avec le lien suivant: <https://www.portal.ebau.apps.be.ch/public-instances?municipality=20914>

Tavannes, 6 avril 2022

Le chef des travaux publics

### Votations fédérales et cantonale du 15 mai 2022

#### Désignation du bureau de vote et de dépouillement

Le bureau de vote et de dépouillement des votations fédérales et cantonale du 15 mai prochain est désigné comme suit:

##### Président

Antonio Dos Reis

##### Secrétaire

Léanne Ruch

##### Membres

Deborah Rime

Dimitri Ryser

Jess Scheidegger

Nick Scheidegger

Damien Voirol

Céline Von Niederhäusern

Christelle Wüthrich

Claudia Wyer

Nicolas Zambetti

Séverine Zehr

Luca Zryd

Matthieu Zürcher

Tavannes, le 11 avril 2022

Le Conseil municipal

### Fermeture de l'agence AVS

L'agence AVS sera exceptionnellement fermée les après-midis du 19 au 21 avril 2022.

Les guichets ouvriront dès le 25 avril 2022 selon les horaires habituels.

Nous remercions la population pour sa compréhension.

Tavannes, le 11 avril 2022

Le secrétariat municipal

### Mise au concours

Le Service régional de travail social en milieu scolaire (SRTSS) des écoles de Loveresse, Petit-Val-Saicourt, Reconvilier, Tramelan, Tavannes et Syndicat scolaire de la Courtine met au concours un poste de

#### Travailleur-se social-e en milieu scolaire pour un taux d'engagement à 45%

pour une entrée en fonction au 1<sup>er</sup> août 2022.

##### Missions

- Adapter les méthodes et les principes du travail social au sein des écoles
- Dispenser aide et conseils aux enfants et adolescents en butte à des problèmes sociaux ou personnels
- Soutenir et conseiller les parents en cas de difficultés socioéducatives et les mettre en contact avec d'autres services spécialisés
- Contribuer à détecter les problématiques sociales qui menacent la réussite scolaire et soutenir les démarches d'accompagnement
- Soutenir l'école dans la détection précoce et le constat de problématiques sociales et

apporter une prévention sociale sous forme d'animation aux écoliers

- Encourager l'intégration des enfants et des adolescents à l'école
- Apporter soutien et écoute aux enseignants lors de situations délicates

### Profil souhaité

Bachelor HES en travail social ou titre jugé équivalent  
Expérience professionnelle auprès d'enfants en difficultés  
Bonnes connaissances du réseau social régional  
Capacité d'adaptation  
Intérêt pour le travail en équipe et l'intervention

Conditions salariales selon le barème cantonal.

Si vous vous reconnaissez dans ce profil, nous attendons votre dossier de candidature complet, en version électronique, à l'adresse [secretariat@tavannes.ch](mailto:secretariat@tavannes.ch) jusqu'au 22 avril 2022.

Pour de plus amples informations, vous pouvez contacter la responsable du service, Roubina Kouyoumdjian, par courriel à [roubina.kouyoumdjian@srtss.ch](mailto:roubina.kouyoumdjian@srtss.ch).

Tavannes, le 11 avril 2022

Le Conseil municipal



## Valbirse

### Projet de zone 30km/h

#### Information et Participation de la Population (IPP) relative au projet de Zone 30km/h dans la partie Sud du village de Malleray, Commune de Valbirse

En se fondant sur l'article 3, alinéa 2 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière et sur l'article 44, alinéas 1 et 2 de l'ordonnance du 29 octobre 2008 sur les routes (OR), l'autorité compétente de la Commune mixte de Valbirse propose, avec l'accord de l'Office des ponts et chaussées du canton de Berne, les restriction(s) suivante(s) en matière de circulation routière:

#### Signalisation par zone 30 km/h

Délimitation: partie Sud du village de Malleray

Le projet de Zone 30km/h est déposé publiquement pendant 30 jours, du 19 avril au 18 mai 2022 inclus, à l'Administration communale de Valbirse où il peut être librement consulté, pendant les heures d'ouverture des guichets.

Le dossier peut également être consulté dans son intégralité sur le site internet communal ([www.valbirse.ch](http://www.valbirse.ch), rubrique « Aménagement local/ constructions, Zone 30km/h »)

Pendant la durée du dépôt public, toute personne est en droit d'émettre des objections ou des propositions écrites et motivées. Les plis seront adressés à l'Administration communale, Rue Aimé Charpillot 2, 2735 Bévillard.

Dans le cadre de cette procédure, une soirée publique d'informations et d'échanges est organisée le mercredi 20 avril 2022 à 20h à la salle communale de Malleray.

Bévillard, le 31 mars 2022

Commune mixte de Valbirse

### Avis de construction

Requérant/maitre d'ouvrage: Lachat Norbert, Rue des Prés 37, 2735 Bévillard

Auteur du projet: Faivre Energie SA, Route de Porrentruy 82, 2800 Delémont

Adresse du projet: BF 947, Rue des Prés 37, 2735 Bévillard, commune de Valbirse

Description du projet: Remplacement du système de chauffage par une pompe à chaleur extérieur

air-eau au nord de la maison et installation solaire photovoltaïque

*Dimensions du projet*: selon plans déposés

*Constructions du projet*: selon plans déposés

*Zone d'affectation et de constructions*: H2

*Dépôt public*: du 06 avril au 05 mai 2022 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous « Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire ».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 1<sup>er</sup> avril 2022

Commune mixte de Valbirse

### Bureau de vote pour les votations fédérales et cantonale du 15 mai 2022

**Président:**

Monsieur Stève Blaesi

**Vice-président:**

Monsieur Jacques-Henri Jufer

**Secrétaires:**

Madame Laurence Bratschi

Madame Laetitia Neukomm

**Membres:**

Madame Laetitia Steiner

Monsieur Jonathan Ummel

Monsieur John Utermann

Madame Stefania Vacirca

Madame Sarah Vadala

Monsieur Valentin Viloz

Madame Cyndie Voirol

Monsieur Kevin Voirol

**Suppléants:**

Madame Naïck Vallée

Monsieur Ron Tschumi

Madame Coralie-Graziella Vettori

Bévillard, le 8 avril 2022

Commune mixte de Valbirse

### Avis de construction

*Requérant/maitre d'ouvrage*: Pellegrinelli Sandra, Fin Lombard 11, 2735 Bévillard

*Auteur du projet*: Paerlitec SA, Grand-Rue 49, 2720 Tramelan

*Adresse du projet*: BF 792, Fin Lombard 11, 2735 Bévillard, Commune de Valbirse

*Description du projet*: Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur extérieur à l'est de la maison

*Dimensions du projet*: selon plans déposés

*Constructions du projet*: selon plans déposés

*Zone d'affectation et de constructions*: H3

*Dépôt public*: du 13 avril 2022 au 12 mai 2022 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous « Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire ».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 7 avril 2022

Commune mixte de Valbirse

### Avis de construction

*Requérante*: Association Bikepark Valbirse, p. a. M<sup>me</sup> Nathalie Griggio-Weibel, La Ruai 14, 2735 Malleray.

*Emplacement*: parcelles N<sup>os</sup> 654, 1841 et 1842, au lieu-dit: « Chemin des Vaches 7 et 7a », Malleray, Commune de Valbirse.

*Projet*: construction de trois pistes VTT pour utilisation durant la belle saison en utilisant la remontée mécanique du télési « Les Orvales » existante et réparation des installations mécaniques du télési avec une emprise au sol de 4'900 m<sup>2</sup> au maximum.

*Dimensions*: selon plans déposés.

*Construction*: selon plans déposés.

*Zone*: agricole.

*Zone de protection*: prairies et pâturages humides (art. B16 al. 5 RCC – annexes).

*Dérogations*: art. 24 LAT et 25 LCFO.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 13 mai 2022 inclusivement** auprès de l'administration communale de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 13 avril 2022

La préfète: Stéphanie Niederhauser

### Divers

Assemblée des délégués du Syndicat de l'Ecole secondaire du Bas de la Vallée, Malleray

#### Convocation à l'Assemblée des délégués

Convocation à l'Assemblée des délégués du Syndicat de l'Ecole secondaire du Bas de la Vallée à Malleray du mardi 17 mai à 20h à l'Aula de l'Ecole secondaire du Bas de la Vallée.

1. Appel et salutations
2. Nomination des scrutateurs
3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée des délégués du 16 novembre 2021

4. Approbation des comptes 2021 du syndicat scolaire

6. Point de la situation de la rénovation de la halle de gymnastique

7. Rapport du président de la commission scolaire

9. Rapport du directeur de l'école secondaire

10. Divers

Au nom de la Commission scolaire

Yann Minder, Président

#### Ecole secondaire de la Courtine, 2713 Bellelay

#### Assemblée des délégués

La prochaine assemblée des délégués aura lieu le mercredi 11 mai 2022 à 20h 15 à l'école secondaire de Bellelay.

**Ordre du jour:**

- 1) Procès-verbal de la séance du 6 octobre 2021
- 2) Désignation de deux scrutateurs
- 3) Comptes 2021
- 4) Rapport des vérificateurs des comptes
- 5) Rapport de l'autorité en matière de protection des données
- 6) Réélection de l'organe de révision des comptes pour une nouvelle période de 4 ans
- 7) Informations sur la marche de l'école
- 8) Divers

Bellelay, le 13 avril 2022

La commission scolaire

#### Assemblée des délégués du Syndicat de l'Ecole secondaire du Bas de la Vallée à Malleray

Convocation à l'Assemblée des délégués du Syndicat de l'Ecole secondaire du Bas de la Vallée à Malleray du mardi 17 mai 2022 à 20h à l'Aula de l'Ecole secondaire du Bas de la Vallée.

**Ordre du jour:**

1. Appel et salutations
2. Nomination des scrutateurs
3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée des délégués du 16 novembre 2021
4. Approbation des comptes 2021 du syndicat scolaire
5. Point de la situation de la rénovation de la halle de gymnastique
6. Acceptation du contrat pour l'utilisation de la piscine couverte de l'Orval par les écoles
7. Rapport du président de la commission scolaire
8. Rapport du directeur de l'école secondaire
9. Divers

Malleray, le 1<sup>er</sup> avril 2022

Au nom de la Commission scolaire

# informations pratiques



## Moutier

Municipalité de Moutier  
Rue de l'Hôtel-de-Ville 1  
Case postale 927  
2740 Moutier

### Heures d'ouverture

Tous les bureaux municipaux (sauf Service social):

**Lu – ma** 9 h à 11 h et 15 h à 17 h

**Mercredi** 15 h à 17 h

**Jeudi** 15 h à 18 h

**Vendredi** 9 h à 11 h et 14 h à 16 h

### Service social:

**Lu et ve** 9 h à 11 h et 14 h à 16 h

**Ma et Me** 14 h à 16 h

**Jeudi** 14 h à 18 h

### Police administrative:

**Lu – ma et ve** 10 h à 11 h et 15 h à 16 h

**Mercredi** 15 h à 16 h

**Jeudi** 10 h à 11 h et 16 h à 18 h

### Service de renseignements juridiques

Chancellerie municipale 032 494 11 11

### Carte journalières (prix Fr. 48.-)

Caisse municipale 032 494 11 25

### Bons prévôtois

Caisse municipale 032 494 11 25

### Services techniques – Travaux publics

Point de récolte de la Halle aux marchandises

### Accès libre

### Téléphones

Centrale 032 494 11 11

Fax 032 493 12 19

Chancellerie 032 494 11 11

Impôts 032 494 11 21

Caisse municipale 032 494 11 25

Contrôle des habitants 032 494 11 27

Service social 032 494 11 34

Agence AVS 032 494 11 39

Police administrative 032 494 11 29

Bâtiments.Urbanisme. 032 494 13 33

Travaux publics 032 494 13 33

Electricité.Eau. 032 494 12 14

**Service de piquet**  
**Electricité. Eau** 032 494 12 12

Centre de l'enfance

Ecole à journée continue 032 493 56 31

Service d'accueil en famille 032 492 10 05

SeJAC 032 493 10 11

Bibliothèque 032 493 59 69